

28 juin 2011

11.393

**Question Yann-Amaël Aubert****Fibre optique à Neuchâtel, qu'attend le Conseil d'Etat pour faire avancer le dossier?**

*Neuchâtel se veut un pôle technologique (Nanotechnologie, Microtechnique, CleanTech, etc.) mais, malgré cela, le projet de développement de la fibre optique dans notre canton pour la pose du dernier kilomètre s'embles'êtr enlisée alors même que nos cantons voisins bougent (Fribourg, le Jura et même un peu plus loin, le Haut-Valais) et ont décidé de se lancer et de relier l'entier de leur canton/région à terme, à la fibre optique et/ou au haut débit.*

*Etant donné l'importance stratégique que va jouer cette technologie à l'avenir, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:*

- *Est-ce que le Conseil d'Etat prévoit la mise en place d'un plan de développement de la fibre optique dans le canton de Neuchâtel? Est-ce qu'il compte être un acteur direct ou indirect au travers de sociétés dont il détient des parts ou ne souhaite-il pas s'investir dans ce dossier?*
- *Est-ce que le Conseil d'Etat est conscient que, si rien n'est fait, de fait, Neuchâtel se retrouverait à la traîne au niveau technologique alors même qu'il se veut un acteur d'avant-garde dans ce domaine?*

*Quelle est la vision du Conseil d'Etat sur ce dossier et quelle est sa stratégie afin d'éviter que Neuchâtel prenne un retard considérable?*

## **Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 31 août 2011**

### **Situation générale**

En 2009 déjà, le Conseil d'Etat s'est préoccupé de la question en réunissant les principaux partenaires de ce dossier afin de discuter et de construire un projet de construction d'un réseau de fibres optiques neuchâtelois, appelé FONE.

Nous avons ainsi réuni Swisscom, Viteos SA et Vidéo 2000 pour plancher sur le projet FONE. Tous les acteurs présents étaient convaincus qu'à moyen ou long terme, le passage en fibre optique du dernier kilomètre serait absolument nécessaire, mais cependant pas à n'importe quel coût, ni avec des risques de concurrence trop forte, en particulier entre Swisscom et les câblo-opérateurs.

Des contacts ont également été pris avec les autres câblo-opérateurs (Valtra, Sitebco) ou avec le Groupe E.

Chaque partenaire a ensuite fait sa propre analyse pour déterminer quels seraient les coûts d'investissements globaux et particuliers. Très rapidement il a été mis en évidence qu'un tel projet se chiffrerait à 250 millions de francs à l'échelle du canton, chaque partenaire devant déterminer ensuite le montant d'investissement qui le concernait.

Le Conseil d'Etat était prêt, dans un premier temps, à envisager un investissement de l'ordre de 10 millions dans ce projet.

### **Situation particulière**

Après une analyse financière et politique, aucun des principaux partenaires neuchâtelois n'a estimé que ce projet était pour l'instant prioritaire et tous ont mis en évidence la nécessité d'attendre encore quelques années avant de se lancer dans un tel projet.

Pour prendre une telle position, les arguments du secteur "Energie" étaient essentiellement financiers, technologiques et organisationnels tandis que ceux du secteur câblo-opérateurs étaient plus orientés sur l'avantage technologique qu'il possède actuellement sur leur concurrent direct.

Le Conseil d'Etat a encore eu des contacts cette année avec les principaux partenaires afin de s'assurer que le problème de fond n'était pas au niveau du Conseil d'Etat. De plus, il a pris acte que pour l'instant, les offres d'accès Internet fournies aux citoyens

neuchâtelois restaient très compétitives et répondaient aux besoins du marché et qu'en ce qui concerne les entreprises, les fournisseurs d'accès mettaient naturellement en œuvre un accès à très haute vitesse, en installant de la fibre optique si nécessaire.

## Conclusion

Un tel projet dont le Conseil d'Etat reconnaît son importance stratégique doit avant tout être porté par les principaux partenaires intéressés.

Vu le fait que, pour l'instant, les offres du marché sont de qualité et très compétitives, vu le fait que les partenaires neuchâtelois sont conscients de la nécessité à moyen ou long terme d'entrer dans un tel projet et vu le fait que les entreprises neuchâtelaises ne sont pas prétéritées par cette non décision, le Conseil d'Etat a fait sienne la position "Wait and See" des partenaires privées neuchâtelois.

Ainsi, nous pouvons donner les réponses suivantes à l'interpellant :

- *Est-ce que le Conseil d'Etat prévoit la mise en place d'un plan de développement de la fibre optique dans le canton de Neuchâtel ?*

Oui, mais à long terme en étroite collaboration avec les partenaires neuchâtelois directement intéressés.

- *Est-ce qu'il compte être un acteur direct ou indirect au travers de sociétés dont il détient des parts ou ne souhaite-il pas s'investir dans ce dossier?*

Il souhaite être un acteur indirect favorisant la réalisation du projet.

- *Est-ce que le Conseil d'Etat est conscient que, si rien n'est fait, de fait, Neuchâtel se retrouverait à la traîne au niveau technologique alors même qu'il se veut un acteur d'avant-garde dans ce domaine ?*

Le canton de Neuchâtel possède une offre qui est déjà très intéressante grâce aux investissements des 2 principaux acteurs présents (Swisscom d'un côté et Cablecom, Vidéo 2000 et les câblo-opérateurs régionaux de l'autre). Ces deux acteurs ont des plans de développement, à court, moyen et long terme qui permettent de penser que la fibre optique se mettra en place dans les centres urbains dans un délai de 10 ans et ailleurs dans un délai de 30 ans. La mise en œuvre d'un projet de construction commun ne peut qu'aider à ces réalisations en les accélérant et en assurant une couverture optimale du territoire neuchâtelois. Même en se lançant aujourd'hui, il faudra minimum 20 ans pour couvrir tout le territoire. Il est intéressant de savoir que des communes comme les Verrières ou La Côte-aux-Fées sont déjà très bien équipées en fibre optique. De plus, tout nouveau lotissement est conçu de manière à être connecté à Internet par fibre optique. Ces exemples montrent que les partenaires neuchâtelois ont conscience de leur nécessité de développer la qualité de leur propre réseau et pourrait mettre en évidence que l'Etat de Neuchâtel n'a pas nécessairement à se suppléer au secteur privé en la matière. D'ailleurs, pour ce dernier élément, nous pensons plutôt que c'est à la COMCO (commission pour la concurrence) de jouer un rôle actif afin d'éviter toute discrimination des régions en matière d'équipement en télécommunication. Nous suivons donc également ce volet important du dossier.

- *Quelle est la vision du Conseil d'Etat sur ce dossier et quelle est sa stratégie afin d'éviter que Neuchâtel prenne un retard considérable ?*

Comme évoqué précédemment, le Conseil d'Etat doit s'assurer que les offres d'accès à Internet restent toujours concurrentielles sur l'ensemble du canton, suivre les projets en cours et, si nécessaire dans les années à venir, relancer le processus de création d'une société de construction d'un réseau fibre optique neuchâtelois.